

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2626

1<sup>er</sup> décembre 2010

### SOMMAIRE

AAA Co-Invest VI (EHS-BC) S.à r.l. ....	126042	Mominvest S.A. ....	126041
AIE EuroLux S.à r.l. ....	126045	Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l. .....	126020
Avery Dennison Luxembourg .....	126041	Musca S.A. ....	126041
CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l. ....	126046	Novotek Luxembourg Participations S.A. .....	126042
FNV Invest Holding S.A. ....	126039	Oceanic Invest S.A. ....	126042
Fondation Romi .....	126028	Oceanic Invest S.A. ....	126044
Garcia S.à r.l. ....	126002	Oceanic Invest S.A. ....	126042
Highly Corporation S.C.A. ....	126010	Oceanic Invest S.A. ....	126044
Huislux Investments S.A. ....	126047	Oceanic Invest S.A. ....	126044
Inex Concept .....	126039	Oceanic Invest S.A. ....	126044
Inex Concept .....	126039	OMP International S.A. ....	126044
Inex Concept .....	126039	P.A.D. Media & Services S.A. ....	126044
ING Office Real Estate France S.à r.l. ...	126048	Peinture Denis S.à r.l. ....	126046
Leisures & Communications S.A. ....	126038	Peinture Denis S.à r.l. ....	126046
Liberty Bureau S.à r.l. ....	126009	Pizzeria Beim Rocco S.à r.l. ....	126046
Liberty Bureau S.à r.l. ....	126038	PJCE Investments .....	126046
Liberty Control S.à r.l. ....	126038	P.P.M.A. ....	126045
Liberty Control S.à r.l. ....	126038	Premium Investments Holding S.A. ....	126047
Liberty Mag S.à r.l. ....	126010	Rapid-Transports S.à r.l. ....	126047
Liberty Mag S.à r.l. ....	126010	RW-DC Energy Investments S.A. ....	126029
Liberty Stock S.à r.l. ....	126029	Scofield Corporation S.à r.l. ....	126047
Liberty Stock S.à r.l. ....	126029	Scofield Corporation S.à r.l. ....	126045
Maestro SICAV (Lux) .....	126038	SeeReal Technologies S.A. ....	126048
Mascherin Lux S.à r.l. ....	126039	Sigma Fin International S.à r.l. ....	126048
Mascherin Lux S.à r.l. ....	126039	Utu Luxembourg 1 S.à r.l. ....	126043
Mascherin Lux S.à r.l. ....	126039	Viking River Cruises S.A. ....	126043
Mellon International Holdings S.à r.l. ...	126010		

**Garcia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.331.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty first day of October.

Before Maître Leonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Z Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 140.163, represented by its sole manager, Mrs. Laurence Jacques, residing in Luxembourg.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of GARCIA S.à r.l. which is hereby established as follows:

**I. Form, Name, Duration, Registered Office**

**Art. 1. Form and Name.**

1.1. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name of GARCIA S.à r.l. which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Duration.**

2.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 3. Registered Office.**

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

**II. Purpose of the Company**

**Art. 4. Purpose.**

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, sale, management and/or lease, for its own account, of immovable properties, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

4.3. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»).

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

### III. Capital and Shares

#### Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Law.

#### Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Law. The ownership of shares is established by inscription in said register.

The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.2. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.3. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.4. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### IV. Management

#### Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. Unless the circumstances otherwise require, all the meetings of the board of managers shall take place in Luxembourg.

8.3. The board of managers may choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.5. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager of the same category as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.7. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.8. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any manager of the Company. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

8.9. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

**Art. 9. Powers of the manager(s).**

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

**Art. 10. Representation.**

10.1. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of at least two managers or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.

**Art. 11. Manager's liability.** A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Law and the Articles.

## V. Shareholding

**Art. 12. Voting Rights.**

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

**Art. 13. Powers.**

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

**Art. 14. Decisions of the sole shareholder.**

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

**Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.**

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders, signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

## VI. Financial Year, Annual Accounts, Allocation of Profits

**Art. 16. Financial Year.**

16.1. The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> October and ends on the 30<sup>th</sup> September of each year.

**Art. 17. Annual Accounts.**

17.1. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

### **Art. 18. Allocation of Profits.**

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Law.

## **VII. Dissolution, Liquidation**

### **Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

## **VIII. General Provisions**

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate subscription price (EUR)	Payment (EUR)
Z Investments S.à r.l. . . . .	125	12,500.-	12,500.-
Total: . . . . .	125	12,500.-	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

### *Extraordinary General Meeting*

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following person is appointed as sole manager of the Company for a undetermined period of time:

Mrs. Laurence Jacques, prenamed, born on 11 April 1977 in (B) Verviers, residing professionally at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. by exception to Article 16 of these Articles, the first accounting year shall start at the day of incorporation of the Company and end on 30 September 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour d'octobre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Z Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.163, ici représentée par son gérant unique, Laurence Jacques, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom de GARCIA S.à r.l. qui est constituée comme suit:

## I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme Juridique et Dénomination Sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GARCIA S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

## II. Objet Social

### Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

L'objet de la Société inclut plus particulièrement l'acquisition, la vente, la gestion et/ou la location, pour son propre compte, de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la participation directe ou indirecte dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

4.2. La Société peut emprunter sous toutes formes, et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique.

4.3. La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ciaprès «Sociétés Affiliées»).

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;
- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

## III. Capital Social et Parts Sociales

### Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions applicables pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

### Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des parts sociales s'établit par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.



6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.3 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

## IV. Gestion

### Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

### Art. 8. Décisions des Gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.3. Le conseil de gérance choisira pourra choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.7. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés soit par un membre du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants.

8.9. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

### Art. 9. Pouvoirs du/des Gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou d'un membre du conseil de gérance ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des Gérants.** Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

## V. Associés

### Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

### Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

### Art. 14. Décisions de l'Associé Unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

### Art. 15. Décisions de l'Assemblée Générale des Associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## VI. Exercice Social, Comptes Annuels, Répartition des Bénéfices

### Art. 16. Exercice Social.

16.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

### Art. 17. Comptes Annuels.

17.1. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

### Art. 18. Répartition des Bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions énoncées par la Loi.



## VII. Dissolution, Liquidation

### Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

## VIII. Dispositions Générales

**Art. 20.** Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante a entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
Z Investments S.à r.l. ....	125	12.500,	12.500,
Total: .....	125	12.500,	12.500,

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison de sa constitution, est évalué à environ mille Euros (EUR 1.000).

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 35, avenue Monterey, L2163 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Laurence Jacques, précitée, née le 11 avril 1977 à (B) Verviers résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. Par exception à l'article 16 des Statuts, le premier exercice social de la Société débutera au jour de la constitution, et se terminera le 30 septembre 2011.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacques, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46865. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144305/418.

(100165780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

### **Liberty Bureau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 120.927.

Les comptes annuels de l'exercice 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143078/10.

(100163470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Liberty Mag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 120.595.

Les comptes annuels de l'exercice 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25/10/2010. Signature.

Référence de publication: 2010143080/10.

(100163478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 234.701.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 117.108.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2010143089/14.

(100163850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Liberty Mag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 120.595.

Les comptes annuels de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25/10/2010. Signature.

Référence de publication: 2010143081/10.

(100163527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Hightly Corporation S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 98.871.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HIGHTLY CORPORATION S.C.A., société en commandite par action, ayant son siège social au 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98871, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 304 du 16 mars 2004, et modifié par un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché du Luxembourg, le 26 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 30, le 23 janvier 2007, et par le même notaire le 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2100, le 29 septembre 2007, et modifié par un acte de Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, le 14 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire fut présidée par Monsieur Frédéric GERVAIS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigna comme Secrétaire Mademoiselle Morgane IMGRUND, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire désigna comme Scrutateur Monsieur Serge ATLAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituèrent ainsi le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dressa la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et requerra le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de huit cent cinquante huit mille euros (858.000 euros) étaient présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée put en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée fût le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Création de deux classes d'actions de commanditaires de type A et B et conversion des mille trois cent cinquante neuf (1.359) actions commanditaires existantes, détenues par monsieur Michel Hirner-Couderc, en mille trois cent cinquante neuf (1.359) actions commanditaires de type A et conversion des mille trois cent cinq (1.305) actions commanditaires existantes, détenues par la société I.F.F. SA en mille trois cent cinq (1.305) actions commanditaires de type B;

2. Décision de modifier les règles de répartition des bénéfices entre associés commanditaires de la Société en créant deux modes de distribution de dividendes:

- les actions de commanditaires de type B donnant droit à une distribution annuelle des dividendes (actions de distribution) dans les conditions fixées par les statuts de la Société; et

- les actions de commanditaires de type A dont les dividendes annuels alloués aux détenteurs d'actions commanditaires de type A ne seront pas distribués mais tenus en réserve sur un compte de réserve des actionnaires commanditaires A de la Société (actions de capitalisation);

3. Création d'un droit au rachat d'actions pour les actionnaires commanditaires;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions cent dix sept mille euros (5.117.000 euros) pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante huit mille euros (858.000 euros) représenté par une (1) action de commandité, mille trois cent cinquante neuf (1.359) actions commanditaires A et mille trois cent cinq (1.305) actions commanditaires B, sans désignation de valeur nominale, à cinq millions neuf cent soixante quinze mille euros (5.975.000 euros) représenté par treize mille trois cent quarante six (13.346) actions commanditaires de type A, cinq mille deux cent douze (5.212) actions commanditaires de type B, et une action de commandité;

Souscription et paiement des nouvelles actions par les actionnaires existants par apport en numéraire;

5. Décision d'adapter les statuts aux modifications précitées et de procéder à leur refonte;

6. Autorisation donnée à tout administrateur de la Société et/ou à tout avocat de l'étude WILDGEN, établie au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des actionnaires de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les points fixés à l'ordre du jour de l'assemblée;

7. Divers.

Puis, l'assemblée des actionnaires se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, et a délibéré et pris par vote séparé, via un vote unanime, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale de la Société décida de créer deux classes d'actions de commanditaires de type A et B et de convertir les mille trois cent cinquante neuf actions (1.359) commanditaires existantes, détenues par Monsieur Michel HIRNER-COUDERC, en mille trois cent cinquante neuf (1.359) actions commanditaires de type A, et de convertir les mille trois cent cinq (1.305) actions commanditaires existantes, détenues par la société I.F.F. SA en mille trois cent cinq (1.305) actions commanditaires de type B.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale de la Société décida de modifier les règles de paiement des bénéfices entre associés commanditaires de la Société, en cas de distribution de dividendes par la Société, en créant deux modes de distribution de dividendes différents pour les actions commanditaires de type B et les actions commanditaires de type A et décida que les bénéfices annuels réalisés par la Société, tels qu'acceptés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, feront l'objet d'une distribution à titre de dividendes à tous les actionnaires commanditaires et commandité de la Société, dans les conditions et limites suivantes:

- chaque actionnaire a droit à un dividende proportionnel à sa participation au capital social de la Société cette proportion étant évaluée au regard du nombre d'actions détenues rapporté au nombre d'actions représentant l'intégralité du capital social;

- le dividende alloué au bénéfice de chaque actionnaire commanditaire de type A ne sera pas distribué mais sera tenu en réserve sur un compte de réserve dédié aux actionnaires de la Société, les actions commanditaires A étant des actions de capitalisation;

- le dividende versé au bénéfice de chaque actionnaire commanditaire de type B sera distribué, les actions commanditaires de type B étant des actions de distribution.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société décida de créer un droit de rachat d'action propre au bénéfice des actionnaires commanditaires de la Société par lequel tout actionnaire commanditaire A ou B a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète toutes et pas moins que toutes les actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de la Société et dans les limites imposées par la loi et par les statuts de la Société.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions cent dix sept mille euros (5.117.000 euros) par l'émission de onze mille neuf cent quatre vingt sept (11.987) actions commanditaires A et trois mille neuf cent sept (3.907) actions commanditaires B, pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante huit mille euros (858.000 euros) représenté par une (1) action de commandité, mille trois cent cinquante neuf (1.359) actions commanditaires de type A, et mille trois cent cinq (1.305) actions commanditaires de type B, sans désignation de valeur nominale, à la somme de cinq millions neuf cent soixante quinze mille euros (5.975.000 euros), représenté par treize mille trois cent quarante six (13.346) action de type A, cinq mille deux cent douze (5.212) action de type B, et une action commandité.

#### Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèce les montants ci-après indiqués:

Actionnaires A	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre d'actions A
DEBEAURAIN Jean-Marc . . . . .	100 000,00	311
MONTOYA Jean-François . . . . .	20 000,00	62
LEHMANN Sabine . . . . .	150 000,00	466
LEHMANN Rolf . . . . .	150 000,00	466
KLEIN Denis . . . . .	175 000,00	544
GABRION Laurent . . . . .	57 000,00	177
LEA INVEST SA . . . . .	1 220 000,00	3 789
SKYR SA . . . . .	370 000,00	1 149
ORBIS TRANS SARL . . . . .	370 000,00	1 149
DAUGE Marie-Christine . . . . .	150 000,00	466
SEGAL Catherine . . . . .	102 000,00	317
SITBON Patricia . . . . .	100 000,00	311
MICHEL HIRNER-COUDERC . . . . .	895 000,00	2 780
<b>TOTAL A . . . . .</b>	<b>3 859 000,00</b>	<b>11 987</b>
<b>Actionnaires B</b>	<b>Capital</b>	<b>Nombre</b>
	<b>souscrit et</b>	<b>d'actions</b>
	<b>libéré (EUR)</b>	<b>B</b>
I.F.F. SA . . . . .	447 000,00	1 388
LEA INVEST SA . . . . .	760 000,00	2 361
MARINONI Jean-François . . . . .	51 000,00	158
<b>TOTAL B . . . . .</b>	<b>1 258 000,00</b>	<b>3 907</b>
<b>TOTAL A et B</b>	<b>5 117 000,00</b>	<b>15 894</b>

Les quinze mille huit cent quatre vingt quatorze (15.894) nouvelles actions de la Société furent entièrement souscrites par les souscripteurs et libérées, de sorte que le montant de cinq million cent dix sept mille euros (5.117.000 euros) fût à la libre disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant, par présentation d'un certificat bancaire.

#### Répartition du capital social

Le capital social est réparti comme suit:

Action de commandité:

HIGHTLY EURO STRATEGY FOR STEEL S.à r.l. . . . . 1

Actions de commanditaires

Actionnaires A	
DEBEURAIN Jean-Marc .....	311
MONTOYA Jean-François .....	62
LEHMANN Sabine .....	466
LEHMANN Rolf .....	466
KLEIN Denis .....	544
GABRION Laurent .....	177
LEA INVEST SA .....	3 789
SKYR SA .....	1 149
DAUGE Marie-Christine .....	466
ORBIS TRANS SARL .....	1 149
SEGAL Catherine .....	317
SITBON Patricia .....	311
MICHEL HIRNER-COUDERC .....	4 139
Actionnaires B	
I.F.F. SA .....	2 693
LEA INVEST SA .....	2 361
MARINONI Jean-François .....	158

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale de la Société décida d'adapter les statuts aux modifications précitées et de procéder à une refonte des statuts comme suit:

### STATUTS

#### **Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe entre l'actionnaire commandité la société à responsabilité limitée HIGHTLY EURO STRATEGY FOR STEEL S.à r.l. et les actionnaires commanditaires, et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société sous forme d'une société en commandite par actions, dénommée HIGHTLY CORPORATION S.C.A. (ci-après "la Société") qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et par les présents statuts.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

La société peut établir par décision du gérant d'autres sièges d'exploitation, sièges administratifs, succursales, agences et dépôts au Luxembourg ou à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du gérant. Une telle mesure temporaire n'aura néanmoins aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire de siège social, conservera la nationalité luxembourgeoise.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations quelle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des conditions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

#### **Titre II. Capital social - actions - cessions d'actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinq millions neuf cent soixante quinze mille euros (5.975.000 euros), représenté par:

- une (1) action de commandité sans désignation de valeur nominale et entièrement libérée,
- treize mille trois cent quarante six (13.346) actions commanditaires de type A sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées, et

- cinq mille deux cent douze (5.212) actions commanditaires de type B sans désignation de valeur nominale et entièrement libérée.

Les actions commanditaires de type A et les actions commanditaires de type B constituent des classes d'actions séparées dans la Société, mais seront toujours considérées de manière égalitaire, sauf dans les cas expressément mentionnés aux présents statuts.

Les actions sont et resteront nominatives. Le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions, et le cas échéant, leur cession ou transfert avec la date y afférente. Les actions peuvent être créées au choix de l'actionnaire en titre unitaire ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts et moyennant l'accord du Gérant.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par l'article 10 des présents statuts, par la loi et moyennant l'accord du Gérant.

**Art. 7. Actionnaires commandité et Commanditaires.** L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable de tous les engagements de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires ne répondent des dettes et pertes de la société qu'à concurrence de leur apport, à condition de n'accomplir aucun acte de gestion.

**Art. 8. Actions privilégiées.** L'assemblée générale peut, sous réserve de l'accord du Gérant, créer des actions privilégiées, ou transformer des actions commanditaires ordinaires en actions privilégiées, donnant à leurs propriétaires un droit privilégié sur toute distribution de dividendes et attribuer ces actions au Gérant et / ou à un ou plusieurs actionnaires commanditaires.

Les porteurs de ces actions privilégiées pourront percevoir à titre de dividendes, une partie ou la totalité du bénéfice annuel réalisé et / ou du profit distribuable total, à déterminer par les actionnaires réunis en assemblée générale. Un ou plusieurs versements de dividendes pourra(ont) également être réalisé(s) au profit des actionnaires porteurs d'actions privilégiées, sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et sous réserve de l'accord du Gérant, et dans les conditions définies par la loi du 10 août 1915.

Les actions privilégiées donnent droit de vote à l'assemblée générale.

Les actions privilégiées sont nominatives. Elles sont cessibles conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et des présents statuts.

Les porteurs d'actions privilégiées ne jouissent d'aucun droit privilégié de souscription à de nouvelles actions représentatives du capital.

**Art. 9. Droit de préemption.** Sous réserve des dispositions légales impératives prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, toute action de commanditaire, quelle emporte ou non un droit préférentiel, ne peut être cédé qu'en vertu des règles suivantes:

i) Un Actionnaire Commanditaire ne peut céder que toutes (et pas moins que toutes) les actions commanditaires qu'il détient, sauf accord préalable du Gérant à ne céder qu'une partie de ses actions.

ii) Tout Actionnaire Commanditaire (ci-après désignée la "Partie Cédante") qui entend céder ses actions de la Société (ci-après désignées les "Actions"), communiquera par lettre recommandée préalablement au Gérant de la Société une notice de transfert (ci-après désignée la "Notice"), laquelle Notice est communiquée par le Gérant à tous les autres Actionnaires Commanditaires de la Société. La Notice contient:

- a) le nombre d'Actions offertes en vente,
- b) l'identité du cessionnaire,
- c) les conditions financières et les modalités du transfert envisagées,
- d) copie de l'engagement entre l'actionnaire cédant et le cessionnaire.

iii) Les autres Actionnaires Commanditaires bénéficient d'un droit prioritaire d'acquiescer les Actions, en accord avec les conditions et modalités établies dans la Notice. Le droit de préemption doit être exercé pendant un délai de 30 jours ouvrables à partir de la date d'envoi de la Notice aux Actionnaires Commanditaires par le Gérant. Le droit de préemption doit porter sur toutes les Actions offertes. Il s'exerce par lettre recommandée envoyée à la Partie Cédante et au Gérant et comporte l'engagement ferme et irrévocable d'acquiescer les Actions offertes aux conditions indiquées dans la Notice. Le silence d'un Actionnaire Commanditaire au cours du délai de réponse à l'exercice du droit de préemption est interprété comme valant refus de l'exercer. En cas d'exercice par deux Actionnaires Commanditaires de leur droit prioritaire d'acquiescer les Actions, toutes les Actions seront réparties entre les deux Parties concernées en proportion de leur participation respective dans la Société.

iv) Le Gérant peut refuser, sans avoir à justifier un tel refus, et aux termes d'un courrier recommandé à la Partie Cédante et le cas échéant à un ou plusieurs Actionnaires ayant fait valoir leur droit de préemption, la cession des Actions par la Partie Cédante au cessionnaire mentionné dans la Notice ou à tout Actionnaire Commanditaire ayant fait valoir son droit de préemption.



v) Si à l'expiration de la procédure visée ci-avant, l'exercice du droit de préemption n'a été exercé par aucun autre Actionnaire Commanditaire, le Gérant notifie immédiatement à la Partie Cédante:

- Soit quelle est libre de céder ses Actions mais uniquement selon les conditions et modalités contenues dans la Notice. Le transfert doit être réalisé dans un délai de 60 jours ouvrables à partir de l'information pré-mentionnée. A défaut, la procédure ci-avant doit être suivie à nouveau;

- Soit son refus de voir procéder au transfert envisagé entre la Partie Cédante et le cessionnaire.

vi) En cas de refus du Gérant de voir procéder au Transfert envisagé, la Partie Cédante dispose d'un délai de 15 jours pour faire savoir au Gérant s'il renonce ou non à la Cession envisagée. Si la Partie Cédante ne renonce pas à la cession de ses Actions, le Gérant sera tenu, dans un délai de trois mois à compter de la confirmation par la Partie Cédante de céder ses Actions:

- soit d'acquérir les Actions,

- soit de faire acquérir les Actions par un ou plusieurs tiers à la Société,

- soit de faire racheter les Actions par la Société, conformément aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en vue de faire annuler ces actions.

vii) le prix de cession des Actions cédées par la Partie Cédante conformément au point v) ci-dessus sera déterminé comme suit:

- soit le Gérant accepte le prix de cession mentionné dans la Notice;

- soit le Gérant conteste le prix de cession mentionné dans la Notice. Le prix de cession sera alors déterminé par un expert désigné parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprise à la requête de la partie la plus diligente, par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale. Le prix déterminé par l'expert sera définitif et liera les parties, sauf erreur manifeste. En cas de détermination du prix par un expert, la Partie Cédante ne peut retirer son offre de céder. Par contre, le Gérant peut retirer son offre d'acquérir, auquel cas la Partie Cédante pourra céder ses actions au tiers mentionnée initialement dans la notification faite au Gérant.

**Art. 10. Actions rachetables.** Tout actionnaire commanditaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète toutes et pas moins que toutes les actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration et dans les limites imposées par la Loi de 1915 et par les présents Statuts.

Toutes les actions commanditaires (A et B) sont rachetables.

La Société peut racheter ses propres actions dans la limite de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi de 1915") et des conditions ci-dessous exposées:

- les actions rachetables doivent être entièrement libérées;

- le rachat ne peut avoir lieu qu'à l'aide de sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi de 1915 ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat;

- un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves, Ce point ne s'applique pas lorsque le rachat a eu lieu à l'aide du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat;

- lorsque, par suite du rachat, le versement d'une prime en faveur des

actionnaires est prévu, cette prime ne peut être prélevée que sur des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 paragraphe (1) de la loi de 1915;

- le rachat fait l'objet d'une publicité conformément à l'article 9 de la loi de 1915.

- Le prix de rachat pour une action rachetée devra être égal à la valeur nette de l'action au jour du rachat et devra être payée en espèce au détenteur de l'action rachetée le même jour. Si la Société et l'actionnaire concerné ne s'accordent pas sur la valeur nette de l'action, cette valeur sera déterminée par un expert indépendant qui devra être une firme de comptabilité internationalement reconnue et de première réputation désignée par les parties concernées, ou en cas de désaccord, par le président de "l'Institut des Réviseurs d'Entreprises".

Toutes les actions rachetées seront annulées par la Société.

### Titre III. Gérance

**Art. 11. Nomination - Démission - Vacance.** La Société sera gérée par la société HIGHTLY EURO STRATEGY FOR STEEL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en sa capacité d'Actionnaire Commandité unique et de gérant de la Société (le "Gérant").

Le Gérant est désigné pour une durée illimitée et ne peut être révoqué par les Actionnaires Commanditaires. En cas de dissolution du Gérant, la Société sera automatiquement dissoute et liquidée.

La nomination du Gérant et la fin de son mandat sont publiées par dépôt, dans le dossier de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, d'un extrait de la résolution et d'une copie de cette dernière, destinée à être publiée au Mémorial.

**Art. 12. Rémunération.** Sans préjudice du remboursement de ses frais, il peut être attribué au gérant une rémunération fixe dont le montant est fixé par l'assemblée générale pour une période annuelle ou pluriannuelle, et qui est imputée sur les frais généraux de la société.

L'assemblée générale peut autoriser le gérant à prélever pendant l'exercice en cours des provisions sur sa rémunération provenant de la société.

En outre, l'assemblée générale peut attribuer des tantièmes provenant du bénéfice disponible réalisé pendant un exercice social.

**Art. 13. Intérêts opposés.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs associés, gérants, directeurs, fondés de pouvoir ou employés du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient associés, gérants, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'associé, gérant, directeur, fondé de pouvoir ou employé du Gérant qui est également associé, gérant, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

**Art. 14. Gestion.** Le Gérant a compétence pour accomplir tous les actes de gestion interne nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

**Art. 15. Pouvoir de représentation externe.** Le Gérant représente la société dans les actes à l'égard des tiers et en justice.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des personnes dûment nommées ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

**Art. 16. Mandats spéciaux.** Le Gérant peut désigner des mandataires de la société. Seuls des mandats spéciaux et restreints pour certains actes ou une série d'actes déterminés sont autorisés.

Les mandataires engagent la Société dans les limites de leur mandat, sans préjudice de la responsabilité du Gérant en cas de mandat excessif.

**Art. 17. Responsabilité du gérant.** Le Gérant est tenu personnellement, solidairement et indéfiniment aux engagements de la société.

#### Titre IV. Surveillance

**Art. 18. Conseil de surveillance.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le conseil de surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du conseil de surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil de surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le conseil de surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du conseil de surveillance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le conseil de surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du conseil de surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du conseil de surveillance peut participer à une réunion du conseil de surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## **Titre V. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Répartitions des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

En cas de réalisation de bénéfices, l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de la Société peut décider l'allocation d'un dividende aux actionnaires de la Société.

Les bénéfices annuels réalisés par la Société, tels qu'acceptés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, pourront faire l'objet d'une distribution à titre de dividendes à tous les actionnaires commanditaires et commandité de la Société, dans les conditions et limites suivantes:

- chaque actionnaire a droit à un dividende proportionnel à sa participation au capital social de la Société cette proportion étant évaluée au regard du nombre d'actions détenues rapporté au nombre d'actions représentant l'intégralité du capital social;
- le dividende alloué au bénéfice de chaque actionnaire commanditaire de type A ne sera pas distribué mais sera tenu en réserve sur un compte de réserve dédié aux actionnaires de la Société, les actions commanditaires de type A étant des actions de capitalisation.
- le dividende alloué au bénéfice de chaque actionnaire commanditaire de type B sera distribué, les actions commanditaires type B étant des actions de distribution.
- il est procédé à une telle distribution à tous les actionnaires dans la mesure et uniquement si la Société a réalisé un bénéfice net distribuable au cours de l'exercice social écoulé;
- une telle distribution est limitée à un montant total net de 300.000,- € (trois cent mille euros) pour l'ensemble des actionnaires. Ce montant est indexé sur l'indice du coût de la vie tel qu'applicable à Luxembourg et fera l'objet d'une réévaluation lors de chaque assemblée générale annuelle des actionnaires délibérant sur les comptes annuels de la Société;
- si le bénéfice net annuel distribuable réalisé par la Société est inférieur au montant tel que défini ci-dessus, la distribution sera réalisée sur la totalité de ce bénéfice net distribuable, et seulement sur ce montant.

Le solde des bénéfices est à la disposition de l'assemblée générale, sous réserve des dispositions de l'article 8..

## **Titre VI. Assemblées générales**

**Art. 21. Assemblées générales ordinaires, Spéciales et Extraordinaires.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée assemblée annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 18 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Une assemblée générale spéciale peut être convoquée en tout temps en vue de délibérer, de se prononcer sur toute affaire relevant de sa compétence et n'impliquant aucune modification des statuts.

Une assemblée générale extraordinaire peut également être convoquée en tout temps en vue de se prononcer sur toute modification des statuts, par-devant notaire.

Les assemblées générales ordinaires, spéciales et extraordinaires sont tenues au siège de la société ou en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé dans la convocation.

**Art. 22. Compétence des assemblées générales.** La compétence des assemblées générales est limitée comme suit:

Les assemblées générales ordinaires et spéciales ont compétence pour délibérer et se prononcer sur:

- l'établissement des comptes annuels et l'affectation du bénéfice disponible;
- la nomination et la révocation du commissaire, la fixation de la rémunération du gérant et la nomination, la révocation et la fixation des émoluments des commissaires, l'exercice de l'action sociale contre eux et la décharge.

Une assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

L'assemblée générale extraordinaire a compétence pour apporter des modifications aux statuts et pour toute décision qui n'est pas de la compétence du gérant.

Droit de veto du gérant.

Toute décision d'une assemblée générale non prise à l'unanimité des actionnaires représentant la totalité du capital de la société, toute décision relative à une modification des statuts de la société ainsi que toute décision qui intéresse la société à l'égard des tiers ne pourra être prise par l'assemblée générale qu'avec l'accord préalable, exprès et écrit du Gérant.

### **Art. 23. Convocation.**

a) Le Gérant peut convoquer tant une assemblée générale ordinaire (assemblée annuelle) qu'une assemblée spéciale ou extraordinaire. Il doit convoquer l'assemblée générale ordinaire le jour prévu par les statuts. Le Gérant est tenu de convoquer une assemblée générale spéciale ou extraordinaire lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant seul ou conjointement un dixième du capital social le demandent.

b) Les convocations à l'assemblée générale sont faites par la voie de lettres recommandées adressées aux actionnaires en nom au moins huit jours avant l'assemblée, conformément à la loi. En outre, la convocation doit mentionner précisément les points à l'ordre du jour sur lesquels l'assemblée sera appelée à délibérer et à se prononcer, et, le cas échéant, l'indication des rapports, des formalités à remplir pour participer à l'assemblée et des pièces qui peuvent être consultées au siège de la société.

**Art. 24. Participation à l'assemblée - Représentation.** Tout actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale par un mandataire qui doit être actionnaire commanditaire ou commandité. Pour être valable, la procuration doit être donnée par écrit.

**Art. 25. Présidence - Bureau.** Toute assemblée générale est présidée par le Gérant. Le président désigne un secrétaire et un scrutateur, lesquels ne doivent pas être actionnaires. Ces deux fonctions peuvent être exercées par une seule et même personne. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le bureau.

### **Art. 26. Déroulement de l'assemblée.**

a) La délibération et le vote ont lieu sous la direction du président et conformément aux règles habituelles d'une bonne organisation d'assemblée. Le Gérant et les commissaires répondent aux questions que leur posent les actionnaires au sujet de leur rapport annuel ou des points de l'ordre du jour.

b) Le Gérant a le droit de proroger, séance tenante, toute assemblée générale ordinaire, spéciale ou extraordinaire, une seule fois, de quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Cette prorogation annule toute décision prise.

c) L'assemblée générale ne peut délibérer valablement ni se prononcer sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour, ou n'y étant pas implicitement mentionnés.

Il ne peut être délibéré sur des points non compris dans l'ordre du jour que lors d'une assemblée où tous les actionnaires sont présents, et moyennant un vote unanime en ce sens. L'accord requis est établi si aucune opposition n'a été consignée au procès-verbal de l'assemblée.

### **Art. 27. Droit de vote.**

a) Chaque action donne droit à une seule voix.

b) Lorsqu'une ou plusieurs actions appartiennent à plusieurs personnes en indivision ou à une personne morale dotée d'un organe collégial de représentation, les droits y attachés à l'égard de la société ne peuvent être exercés que par une seule personne désignée par écrit par tous les ayants droit. Tous les droits attachés aux parts restent suspendus jusqu'à ladite désignation.

c) Si une part est grevée d'usufruit, le droit de vote attaché à ladite part est exercé exclusivement par l'usufruitier, sans recours du nu-propriétaire.

d) En cas de contestation concernant la compétence d'une personne à participer à l'assemblée, tous les points de l'ordre du jour seront votés par deux fois, en tenant compte une fois de l'un puis de l'autre point de vue.

### **Art. 28. Elaboration des décisions.**

a) Les assemblées générales ordinaires et spéciales délibèrent et se prononcent valablement quelque soit le nombre d'actions présentes ou représentées, mais moyennant la présence du Gérant.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix et moyennant le vote favorable du Gérant. Particulièrement, l'assemblée générale des actionnaires ne fait et ne ratifie les actes qui intéressent la société à l'égard des tiers ou qui modifient les statuts que d'accord avec le Gérant.

Il n'est pas tenu compte des abstentions, des votes blancs et des votes nuls lors du calcul de la majorité.

En cas de parité, la proposition est rejetée.

Un procès-verbal est dressé au cours de chaque assemblée générale.

b) L'assemblée générale extraordinaire doit être tenue en présence d'un notaire, qui en dresse procès-verbal authentique. Cette assemblée peut modifier les statuts dans toutes ses dispositions.

L'assemblée ne délibère que si la moitié au moins du capital est représenté que l'ordre du jour indique les modifications proposées et le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée peut être convoquée par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la première assemblée. La seconde assemblée délibère quelque soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, pour être valables, les résolutions doivent réunir les deux tiers au moins des voix.

Néanmoins le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires nécessite un accord unanime.

Lors du calcul de la majorité requise, les abstentions, les votes blancs et les votes nuls seront considérés comme des voix contre.

Par exception au présent paragraphe, l'article 10 des présents statuts concernant la désignation du Gérant ne peut être modifié que par une assemblée générale où tous les actionnaires sont présents, et moyennant un vote unanime de ceux-ci, y compris le vote favorable du Gérant.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 29. Nomination et Pouvoirs des liquidateurs.** En cas de dissolution de la Société, le Gérant procédera à la liquidation en qualité de liquidateur unique. Si le Gérant est lui-même en état de liquidation, le liquidateur en fonctions au sein de la société Actionnaire Commandité sera également le liquidateur de la Société.

Le liquidateur aura, pour procéder à la liquidation, tous les pouvoirs spécifiés par l'article 144 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le liquidateur est compétent pour toutes les opérations de liquidation.

Le liquidateur soumet chaque année à l'assemblée générale de la Société les résultats de la liquidation.

**Art. 30. Cas de dissolution de la Société.** En cas de retrait de l'Actionnaire Commandité, la Société sera dissoute avec effet au jour de ce retrait. L'Actionnaire Commandité est considéré comme s'étant retiré à la date où l'Actionnaire Commandité

- (i) est dissout et commence sa liquidation,
- (ii) démissionne de ses fonctions de Gérant,
- (iii) fait un aveu de faillite,
- (iv) est déclaré en faillite ou insolvable ou lorsqu'il a introduit une requête en concordat judiciaire ou en sursis de paiement.

La Société peut également être dissoute par résolution des actionnaires adoptée avec le consentement de l'Actionnaire Commandité expressément formulé par écrit, selon les modalités requises pour la modification des statuts, telle que prescrite dans l'article 27 des présents statuts et dans la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 31. Droit commun supplétif.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### *Sixième résolution*

L'assemblée générale de la Société décida d'autoriser tout administrateur de la Société et/ou à tout avocat de l'étude WILDGEN, établie au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des actionnaires de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les points fixés à l'ordre du jour de l'assemblée.

### *Frais, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la société suite à cet acte furent estimées approximativement à trois mille huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuel, états et demeures, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frédéric GERVAIS, Morgane IMGRUND, Serge ATLAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Relation GRE/2010/3279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010144314/520.

(100165870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

**Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.358.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TRADEGRO S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and being registered under number B 149 807,

Mr Timothy Andrew VAUGHAN, company director, born on December 19, 1965 in Nantwich (England), residing at GB-LS29 8TT Ilkley, Moor Garth, 4, Clifton Road, West Yorkshire (United Kingdom);

Mr Cornus MOORE, company director, born on February 6, 1950 in Cookhouse (South Africa), residing at CH-6315 Oberaegeri, 9, Im Eichli, Zug Canton (Switzerland).

All are here represented by Ms Belinda Henig, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name – Registered office – Object - Duration**

**Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "MOORGARTH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.À R.L."(hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Registered office.**

1.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

1.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**1.3 Object.**

1.4 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

1.5 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

1.6 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including,



without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

1.7 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

1.8 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

1.9 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **1.10 Duration.**

1.11 The Company is formed for an unlimited period of time.

1.12 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **1.13 Capital.**

1.14 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred pounds sterling (GBP 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five pounds sterling (GBP 25) each, all subscribed and fully paid-up.

1.15 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **1.16 Shares.**

1.17 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

1.18 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

1.19 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

1.20 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

1.21 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **1.22 Board of managers.**

1.23 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

1.24 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

1.25 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### **1.26 Powers of the board of managers.**

1.27 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

1.28 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

1.29 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### **1.30 Procedure.**

1.31 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

1.32 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

1.33 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

1.34 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

1.35 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

1.36 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

1.37 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

1.38 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **1.39 Representation.**

1.40 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

1.41 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

#### **1.42 Liability of the managers.**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Powers and Voting rights.**

1.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

1.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

1.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **1.4 Form - Quorum - Majority.**

1.5 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

1.6 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

1.7 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### 1.8 Accounting year.

1.9 The accounting year of the Company shall begin on the first of March of each year and end on the last day of February of the following year.

1.10 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

1.11 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 1.12 Allocation of profits.

1.13 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

1.14 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

1.15 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## VI. Dissolution – Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 28 February 2011.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, TRADEGRO S.À R.L., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to four hundred and twenty-five (425) shares in registered form, with a par value of twenty-five pounds sterling (GBP 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to ten thousand six hundred and twenty-five pounds sterling (GBP 10,625).

Thereupon, Mr Timothy Andrew VAUGHAN, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to fifty (50) shares in registered form, with a par value of twenty-five pounds sterling (GBP 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one thousand two hundred and fifty pounds sterling (GBP 1,250).

Thereupon, Mr Cornus MOORE, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to twenty-five (25) shares in registered form, with a par value of twenty-five pounds sterling (GBP 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six hundred and twenty-five pounds sterling (GBP 625).

The amount of twelve thousand and five hundred pounds sterling (GBP 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

*Class A Managers*

- Mr Timothy Andrew Vaughan, company director, born on December 19, 1965 in Nantwich (England), residing at GB-LS29 8TT Illkley, Moor Garth, 4, Clifton Road, West Yorkshire (United Kingdom);
- Mr. Cornus Moore, company director, born on February 6, 1950 in Cookhouse, South Africa, residing in CH-6315 Oberaegeri, Im Eichli 9, Switzerland;

*Class B Managers*

- Mr Hermanus Roelof Willem Troskie, lawyer, born in Amsterdam, The Netherlands, on 24<sup>th</sup> May 1970, having his professional address at 56, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L2134 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

TRADEGRO S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 149 807.

Monsieur Timothy Andrew VAUGHAN, directeur, né le 19 décembre 1965 à Nantwich (England), résidant à GB-LS29 8TT Illkley, Moor Garth, 4 Clifton Road, West Workshire (Royaume-Uni);

Monsieur Cornus MOORE, directeur de la Société, né le 6 février 1950 à Cookhouse (Afrique du Sud), résidant à CH-6315 Oberaegeri, 9, Im Eichli, Zug Canton (Suisse).

Ici représentés par Madame Belinda Henig, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu des trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination – Siège social – Objet social – Durée**

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MOORGARTH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.À R.L. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Siège social.**

1.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

1.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**1.3 Objet social.**

1.4 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société

pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

1.5 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

1.6 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

1.7 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

1.8 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

1.9 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **1.10 Durée.**

1.11 La Société est constituée pour une durée illimitée.

1.12 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital – Parts sociales**

### **Capital.**

1.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

1.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **1.3 Parts sociales.**

1.4 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

1.5 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

1.6 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

1.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

1.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Conseil de gérance.

1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

1.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

1.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

#### 1.4 Pouvoirs du conseil de gérance.

1.5 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

1.6 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

1.7 Si le(s) associé(s) ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### 1.8 Procédure.

1.9 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

1.10 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

1.11 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

1.12 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

1.13 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

1.14 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

1.15 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

1.16 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### 1.17 Représentation.

1.18 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

1.19 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**1.20 Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Pouvoirs et Droits de vote.

1.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.



1.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

1.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **1.4 Forme - Quorum – Majorité.**

1.5 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

1.6 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

1.7 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices**

#### **Exercice social.**

1.1 L'exercice social commence le premier mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.

1.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

1.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **1.4 Affectation des bénéfices.**

1.5 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

1.6 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

1.7 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 28 février 2011.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, TRADEGRO S.À R.L., prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à quatre cent vingt-cinq (425) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de dix mille six cent vingt-cinq livres sterling (GBP 10.625).

Ces faits exposés, Monsieur Timothy Andrew VAUGHAN, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinquante (50) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 1.250).

Ces faits exposés, Monsieur Cornus MOORE, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq (25) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de six cent vingt-cinq livres sterling (GBP 625).

La somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

#### Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

#### Décisions des associés

Et aussitôt la Société constituée, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit ont passé les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### Gérants de classe A

- Monsieur Timothy Andrew Vaughan, directeur, né le 19 décembre, 1965 à Nantwich (England), résidant à GB-LS29 8TT Ilkley, Moor Garth, 4 Clifton Road, West Yorkshire (Royaume-Uni).

- Monsieur Cornus Moore, directeur, né le 6 février à Cookhouse, Afrique du Sud, résidant à CH-6315 Oberaegeri, Im Eichli 9, Suisse.

##### Gérant de classe B

- Monsieur Herman Roelof Willem Troskie, avocat, né à Amsterdam, les Pays-Bas, le 24 mai 1970, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. HENIG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47350. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145397/466.

(100166805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

#### Fondation Romi, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 24, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 135.

#### Bilan au 31.12.2006

		ACTIF
ACTIFS CIRCULANTS .....		101 930,00 €
KREDIETBANK C/C .....	550,28 €	
KREDIETBANK TERME .....	101 379,72 €	
TOTAL DE L'ACTIF .....		101 930,00 €
		PASSIF
CAPITAUX PROPRES .....		101 391,80 €
CAPITAL .....	49 578,70 €	
RESULTATS REPORTES .....	49 722,70 €	

BENEFICE DE L'EXERCICE .....	2 090,40 €	
DETTES .....		538,20 €
FRAIS A PAYER .....	538,20 €	
TOTAL DU PASSIF .....		101 930,00 €

*Compte de profits et pertes de l'exercice 2006*

	DEBIT	CREDIT
INTERETS CREDITEURS .....		2 560,35 €
DON DE M. DAMBACH HERVE .....		500,00 €
FRAIS DE COMPTABILITE ET BILAN .....	538,20 €	
FRAIS BANCAIRES .....	431,75 €	
BENEFICE DE L'EXERCICE .....	2 090,40 €	
TOTAUX: .....	3 060,35 €	3 060,35 €

Référence de publication: 2010144709/29.

(100165523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Liberty Stock S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 120.597.

Les comptes annuels de l'exercice 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143082/10.

(100163519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Liberty Stock S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 120.597.

Les comptes annuels de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143083/10.

(100163520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**RW-DC Energy Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 58.058.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of October.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 58.058, incorporated under the name of FANDOM, pursuant to a deed of Me Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on the 30<sup>th</sup> of January 1997, published in the Mémorial, Recueil C, number 262 of 29<sup>th</sup> of May 1997. The articles of incorporation of the Corporation have been amended for the last time by a deed of the same notary on the 19<sup>th</sup> of May 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 790 of 2<sup>nd</sup> of August 2004, by adopting the name of RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A.

The meeting is presided by Ms. Davy PICK, Accountant, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the social purpose by abandonment of the statute of holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929, by transforming the company into fully taxable company of financial participation, with effect at the day of the deed.

2. Subsequent amendment of the purpose of the company, in order to give it the following wording:

"The purpose of the company is to perform all transactions relating to the taking of interests in any form whatsoever in any company, as well as administration, management, monitoring and implementation of such holdings.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the winding up of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origins. It may participate in the creation, the development and the control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase any other way whatever securities and patents, it may account them, by sale, exchange or in any other way. The company may grant to companies in which it has any kind of interest, any support, loans, advances or guarantees.

The object is further to merger, or enter into any partnership, conclude collaboration agreement, union of interests, reciprocal concession or co-operation with any company, firm or individuals carrying out any business within the objects of the company or which is capable of carrying on so directly or indirectly to benefit the company and to acquire, hold, sell, deal with or dispose of any shares, stocks, or securities or other interests in such company and to guarantee the contracts or liabilities of, subsidize, or otherwise assist any such company.

In general the company may carry out any commercial, industrial, and financial activity, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3. Complete rewording of the articles of association in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10<sup>th</sup> August 1915 as modified.

4. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the empowered of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the power of attorney of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and that the sole shareholder represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*First resolution*

The meeting decides:

- to abandon the statute of holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929 and to transform the Company into fully taxable company of financial participation, with effect at the day of the deed;
- to modify the purpose of the Company and to adopt the wording as reproduced under point 2) of the agenda;
- to reword completely the articles of association in order to put them in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10<sup>th</sup> August 1915 as modified.

*Second resolution*

In order to reflect such action, the meeting decides the following restate of the articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

**A. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A.", (hereafter referred as to the "Company").

The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the company is to perform all transactions relating to the taking of interests in any form whatsoever in any company, as well as administration, management, monitoring and implementation of such holdings.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the winding up of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origins. It may participate in the creation, the development and the control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase any other way whatever securities and patents, it may account them, by sale, exchange or in any other way. The company may grant to companies in which it has any kind of interest, any support, loans, advances or guarantees.

The object is further to merger, or enter into any partnership, conclude collaboration agreement, union of interests, reciprocal concession or co-operation with any company, firm or individuals carrying out any business within the objects of the company or which is capable of carrying on so directly or indirectly to benefit the company and to acquire, hold, sell, deal with or dispose of any shares, stocks, or securities or other interests in such company and to guarantee the contracts or liabilities of, subsidize, or otherwise assist any such company.

In general the company may carry out any commercial, industrial, and financial activity, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 3.** The subscribed share capital is fixed at fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of five hundred US dollars (USD 500.-) each..

**Art. 4.** The shares are registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

### **C. Board of directors**

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

**Art. 7.** Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

**Art. 8.** The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

#### **D. Supervision of the company**

**Art. 9.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **E. General meetings of shareholders**

**Art. 10.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication



used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 11.** The annual general meeting shall be held on the 24<sup>th</sup> day of June at 5.00 o'clock p.m. in the morning in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

#### **F. Financial year - Profits**

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 13.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **G. Applicable law**

**Art. 14.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.058, constituée sous la dénomination de FANDOM suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en

date du 30 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 262 du 29 mai 1997. Les statuts furent modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 2 août 2004, en adoptant la dénomination de RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A.

L'assemblée est présidée par Madame Davy PICK, comptable, résident professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de la formulation de l'objet social pour donner lui teneur suivante:

«La société a pour objet, de réaliser toutes les transactions en relation avec la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut plus particulièrement employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines. Elle peut participer à la création, la mise en valeur et le contrôle de toutes entreprises et acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, elle peut les mettre en valeur par vente, transfert, échange ou encore autrement. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt, tous supports, prêts, avances ou garanties.

La société peut en outre fusionner, s'associer, conclure des accords de collaboration, d'union d'intérêts, de concession réciproque ou de coopération avec toutes autres entreprises ou personnes, dont l'activité s'insère dans le cadre de l'objet social de la société, ou qui sont en mesure d'être exercées, soit directement, soit indirectement, au profit de la société. Elle peut acquérir, détenir, vendre, traiter ou disposer d'actions, titres ou obligations ou d'autres intérêts dans de telles sociétés et d'en garantir les contrats et engagements, prêter et ou accorder toute autre assistance à de telles sociétés.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.»

3. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédé par lui, est porté sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que l'actionnaire unique représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social et d'adopter la formulation reproduite comme dans l'ordre du jour sous le point 2) ci-avant;
- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

**A. Nom - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A.", (ci-après dénommée la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, de réaliser toutes les transactions en relation avec la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut plus particulièrement employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines. Elle peut participer à la création, la mise en valeur et le contrôle de toutes entreprises et acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, elle peut les mettre en valeur par vente, transfert, échange ou encore autrement. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt, tous supports, prêts, avances ou garanties.

La société peut en outre fusionner, s'associer, conclure des accords de collaboration, d'union d'intérêts, de concession réciproque ou de coopération avec toutes autres entreprises ou personnes, dont l'activité s'insère dans le cadre de l'objet social de la société, ou qui sont en mesure d'être exercées, soit directement, soit indirectement, au profit de la société. Elle peut acquérir, détenir, vendre, traiter ou disposer d'actions, titres ou obligations ou d'autres intérêts dans de telles sociétés et d'en garantir les contrats et engagements, prêter et ou accorder toute autre assistance à de telles sociétés.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.

## B. Capital social - Actions

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents dollars américains (USD 500,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

## C. Conseil d'administration

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 24<sup>ème</sup> jour du mois de juin à 17.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

## F. Exercice social - Bilan

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

## G. Application de la loi

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davy PICK, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2010. Relation GRE/2010/3599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145471/466.

(100166386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

---

**Leisures & Communications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 45.539.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143084/10.

(100163463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Liberty Bureau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 120.927.

Les comptes annuels de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143079/10.

(100163528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Liberty Control S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 120.741.

Les comptes annuels de l'exercice 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143085/10.

(100163475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Liberty Control S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 120.741.

Les comptes annuels de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143086/10.

(100163531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Maestro SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.905.

Le bilan au 31 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010143087/11.

(100163896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Mascherin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Inex Concept).**

Siège social: L-3597 Dudelange, 2A, rue Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 34.344.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143090/10.

(100164026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Mascherin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Inex Concept).**

Siège social: L-3597 Dudelange, 2A, rue Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 34.344.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143091/10.

(100164028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Mascherin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Inex Concept).**

Siège social: L-3597 Dudelange, 2A, rue Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 34.344.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143092/10.

(100164031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**FNV Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.886.

---

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «FNV INVEST HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 110.886, constituée suivant acte reçu le 16 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 114 du 17 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 200 (deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Modification de l'article 15 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 octobre 2010. Relation LAC/2010/47026. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010144298/78.

(100166169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**Mominvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.  
R.C.S. Luxembourg B 50.651.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

MOMINVEST S.A.  
Société Anonyme  
Bruno ABBATE  
ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2010143093/14.

(100163866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Musca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.  
R.C.S. Luxembourg B 96.900.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

MUSCA S.A.  
Société Anonyme  
ALTER DIRECTORS S.à.r.l.  
Représentée par Bruno ABBATE  
ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2010143094/15.

(100163862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Avery Dennison Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000.000,00.**

Siège social: L-4802 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.  
R.C.S. Luxembourg B 30.712.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés réunie le 23 octobre 2010*

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale annuelle des associés de la société Avery Dennison Luxembourg S.à r.l., tenue en date du 23 octobre 2010, que:

1) L'Assemblée a réélu aux fonctions de gérants, pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels 2010:

Madame Susan Calabrese Miller, résidant professionnellement à Pasadena en Californie (USA);

Madame Lydia van Leeuwen, Counsel Europe, résidant à Leiden aux Pays-Bas

2) L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Alain KOHNEN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 octobre 2010; et a nommé Monsieur Serge ORBAN, né le 2 mai 1971 à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle Pole européen de développement, L-4802 Rodange, nouveau gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle, avec effet au 23 octobre 2010, et ce pour une durée indéterminée.

3) L'Assemblée a nommé PricewaterHouseCoopers comme Commissaire aux Comptes de la Société pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2010143775/25.

(100165549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Novotek Luxembourg Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.732.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143095/9.

(100163561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Oceanic Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 99, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010143097/10.

(100163617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Oceanic Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 99, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg

Référence de publication: 2010143098/10.

(100163625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**AAA Co-Invest VI (EHS-BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 144.209.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 octobre 2010*

L'associé unique de la société accepte la démission de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant de classe B de la société avec effet au 6 juillet 2010.

L'associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Jean-Marc Debaty en tant que gérants de classe B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Hampshire, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010143777/25.

(100165346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.422.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

Suite à la convention de cession de parts sociales entrée en vigueur en date du 22 septembre 2010 entre la société Universe ApS., ayant son siège social au 37 Amerika Plads, 2100 Copenhagen, Danemark et la société Victory Life & Pension Assurance Company Limited, ayant son siège social à PO Box 730, CH-1214 Vernier-Geneva, Suisse, l'actionnariat de UTU Luxembourg 1 S.à r.l se compose désormais comme suit:

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited account 914969 . . . . .	29.679
HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited account 967482 . . . . .	442.804
Universe ApS . . . . .	21.477
Mr Knud E. Stubkjaer . . . . .	2.684
Kacamo ApS . . . . .	18.791
Ebsen Shipping ApS . . . . .	8.054
Dalgaard Shipping Invest ApS . . . . .	8.054
Victory Life & Pension Assurance Company Limited . . . . .	5.369
Total . . . . .	536.912 parts sociales

Le 7 Octobre 2010.

Certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2010145104/24.

(100165340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Viking River Cruises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 56.479.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 18 octobre 2010 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- \* Monsieur Torstein HAGEN, résidant professionnellement à CH-4057 BASEL, Schäferweg 18;
- \* Monsieur Charles DURO, résidant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;
- \* Monsieur Anthony HOFMANN, résidant professionnellement à CH-4057 BASEL, Schäferweg 18.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels clôturant l'exercice au 31 décembre 2010.

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

\* la Société "Ernst & Young S.A.", ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°B 47 771.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels clôturant l'exercice au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010145108/24.

(100165139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Oceanic Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 99, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2010143099/10.

(100163630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Oceanic Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 99, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2010143100/10.

(100163632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Oceanic Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 99, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2010143101/10.

(100163634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**OMP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.185.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

*Pour la société*

OMP INTERNATIONAL S.A.

BANQUE BPP S.A.

Signature

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2010143102/15.

(100163791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**P.A.D. Media & Services S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.500,00.**

Siège social: L-8039 Strassen, 38, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 87.396.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour P.A.D. MEDIA & SERVICES S.A.  
Philippe Baudet  
Administrateur

Référence de publication: 2010143103/14.

(100163547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**AIE EuroLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.696.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 octobre 2010*

L'associé unique de la société accepte la démission de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant B de la société avec effet au 6 juillet 2010.

L'associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Jean-Marc Debaty en tant que gérants B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Hampshire, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010143780/25.

(100165347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**P.P.M.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.363.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143104/9.

(100164033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Scofield Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.000.

—  
*Rectificatif des comptes annuels révisés au 30 septembre 2009 et déposés au registre de commerce et de sociétés le 25 juin 2010 sous la référence L100090869.04*

Les comptes annuels révisés au 30 Septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik KUIPER

Gérant

Référence de publication: 2010143112/14.

(100163413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Peinture Denis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 26, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 116.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143105/9.

(100164015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Peinture Denis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 26, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 116.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143106/9.

(100164019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Pizzeria Beim Rocco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, 161, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143107/9.

(100164014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.155.200,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.172.

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 octobre 2010*

1. Mr Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume Uni, demeurant à 30 rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, à été nommé en tant que gérant de classe A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Charles Cunnington (gérant de classe A)
- Monsieur Mark Houston (gérant de classe A)
- Monsieur Godfrey Abel (gérant de classe A)
- Monsieur Alexandre Moyret (gérant de classe B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143230/18.

(100164112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**PJCE Investments, Société Civile.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg E 2.990.

Les Statuts Coordinés de la société civile PJCE INVESTMENTS en date du 11 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

Signature

Référence de publication: 2010143108/12.

(100163940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Premium Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.117.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143109/10.

(100163798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Rapid-Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3453 Dudelange, 3, rue des Marguerites.

R.C.S. Luxembourg B 36.085.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143111/9.

(100163987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Scofield Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.000.

---

*Rectificatif des comptes annuels révisés au 30 septembre 2008 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 30 novembre 2009 sous la référence L090183228.04.*

Les comptes annuels révisés au 30 Septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik KUIPER

Gérant

Référence de publication: 2010143113/14.

(100163414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Huislux Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 64.937.

---

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

La révocation de la société Whitefriars International S.A. 1, rue Robert Schuman L-1898 Kockelscheuer.

*Deuxième résolution:*

La démission de Mme Milanese Rosalba, née le 19/10/57 à Veckring (F) demeurant 10, rue du Presbytère F-57365 Ennery.

*Troisième résolution:*

Nomination à la fonction d'administrateur de M. Mimoun Robert, Israel, David, né le 23/07/50 à Paris 12 (F) demeurant 43, rue de l'Assomption F-57016 Paris, jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

*Quatrième résolution:*

Nomination à la fonction d'administrateur de la société Asia Wood Furnitures S.A. 1, Rue Robert Schuman L-1898 Kockelscheuer, inscrite au RCSL sous le numéro B110648, jusqu'à l'assemblée générale de 2016, représentée par M. Olivier Leg Administrateur, demeurant 1, rue Robert Schuman L-1898 Kockelscheuer.

Fait et passé à Luxembourg, le vingt six Octobre de l'an deux mille dix.

Olivier LEG

*Administrateur*

Référence de publication: 2010143639/23.

(100163468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143114/10.

(100163579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Sigma Fin International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Sigma Fin International S.à r.l.

Maria Luce Sampietro

Référence de publication: 2010143115/12.

(100163631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**ING Office Real Estate France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 161.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.748.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- ING Office Real Estate Luxembourg S.à r.l., actionnaire de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010

- IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010,

- Monsieur Sean Murray, gérant de la société émarginée, a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010143299/18.

(100164451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---